



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Raportu N° 2023-15
Rapport N° 2023-15

**Messa in opera di e convenzione rilate à l'azione econumiche
concertate cù i territorii**
**Mise en oeuvre des conventions d'actions économiques concertées
avec les territoires**

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Le Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse adopté en 2016 et révisé en 2022 par l'Assemblée de Corse, fixe les orientations stratégiques dans ce domaine et organise la complémentarité des actions menées par la Collectivité de Corse, en matière d'aide aux entreprises, avec les actions menées par les EPCI.

Il vous est donc proposé aujourd'hui le projet de convention d'actions économiques concertées avec les territoires, dans le cadre d'une déclinaison opérationnelle de ce Schéma et de la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Le document concerné est joint en annexe du présent rapport et exposé en séance par le Président de l'ADEC.

Vi pregu di dibàttene.
Je vous prie de bien vouloir en débattre.